

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

Aspects de biosécurité à considérer en lien avec le test rapide antigénique Panbio^{MC} COVID-19 d'Abbott

Le 4 décembre 2020

Ce que vous devez savoir

La solution tampon du test rapide antigénique Panbio^{MC} COVID-19 d'Abbott **n'est pas efficace** pour inactiver le SRAS-CoV-2. Selon des données probantes récentes,¹ on ne doit pas compter sur la solution tampon qui est fournie avec le test Panbio^{MC} pour inactiver les échantillons infectieux (p. ex. écouvillons de patients).

Aspects à considérer par les utilisateurs du test

1. **Effectuer une évaluation des risques locaux avant d'utiliser le test rapide antigénique Panbio^{MC} COVID-19**

Avant de procéder à des tests avec le Panbio^{MC} COVID-19, nous conseillons d'effectuer une évaluation des risques locaux afin d'identifier les risques en matière de biosécurité et de déterminer si les mesures existantes d'atténuation des risques sont adéquates, ou si des mesures d'atténuation supplémentaires sont nécessaires.

2. **Porter un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié lors de la manipulation des échantillons de patients et les dispositifs utilisés**

Conformément aux instructions du fabricant, nous conseillons de porter des gants de protection lors de la manipulation d'échantillons, de tubes d'extraction usagés, de dispositifs de test usagés et de tout autre matériel potentiellement contaminé. Nous conseillons également de se laver soigneusement les mains après chaque test effectué avec un patient. De plus, pour minimiser le risque d'éclaboussures ou de formation d'aérosols, nous recommandons de porter un écran facial et un masque approprié, ainsi que toute autre exigence en matière d'ÉPI applicable à votre établissement.

3. **Jeter soigneusement les échantillons, les troussees et tout autre matériel contaminé dans un contenant pour objets contaminés**

Conformément aux instructions du fabricant, nous conseillons de décontaminer et d'éliminer tous les échantillons, les tubes d'extraction usagés (avec la buse de distribution fermée), les dispositifs de test usagés et tout autre matériel potentiellement contaminé dans un contenant pour objets contaminés, puisqu'il s'agit de déchets infectieux, et de disposer du contenant pour objets contaminés conformément à la réglementation locale pertinente.

4. **Maintenir une aire de travail sécuritaire**

Conformément aux instructions du fabricant, nous conseillons d'éviter les éclaboussures ou la formation d'aérosols avec l'échantillon et la solution tampon, ainsi que de nettoyer soigneusement tout déversement possible en utilisant un désinfectant approprié. De plus, nous conseillons de nettoyer l'aire de travail avec un désinfectant approprié après chaque série de tests.

Référence

1. Public Health England. SARS-CoV-2 inactivation testing: interim report: HCM/CoV2/049/v1 [Internet]. London: Crown Copyright; 2020 [cité le 26 novembre 2020]. Disponible à : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/937403/HCM-CoV2-049-v1_Abbott_Panbio_COVID-19_Rapid_Test_Device_Buffer_TCF_1_.pdf

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Aspects de biosécurité à considérer en lien avec le test rapide antigénique Panbio^{MC} COVID-19 d'Abbott. Toronto, ON. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

